
CHAPITRE X.

Contenance des divers Bois du Roi dans le Département de la Loire.

LE Roi possédait dans le département de la Loire des bois assez considérables ; mais la plupart avaient été *abénévisés* ou engagés à divers particuliers. Je vais donner une notice de leur contenance et de la paroisse où ils se trouvaient, sans me permettre aucune réflexion.

L'arpent d'ordonnance ou des eaux et forêts était composé de cent perches carrées, de vingt-deux pieds de côté. La perche contenait quatre cent quatre-vingt-quatre pieds carrés, produit de 22 par 22, et l'arpent quarante-huit mille quatre cents : il servait à mesurer les bois et domaines nationaux.

Comme cette mesure n'est plus en usage, j'ai mis le rapport de chaque contenance en hectares, en ares et en centiares.

Un chacun sait que l'unité des mesures agraires se nomme are et répond à un carré qui a 10 mètres ou un décamètre de côté. L'are se divise en 100 centiares, qui contiennent un mètre carré. On nomme hectare une surface de 100 ares.

La longueur du mètre est définitivement à 3 pieds 11 lignes 296 millièmes. Elle avait été fixée dans l'origine à 3 pieds 11 lignes 44 centièmes ; mais les opérations ordonnées pour la mesure de l'arc du méridien

qui traverse la France étant terrainées, ont nécessité ce changement, qui ne fait avec la mesure provisoire, qu'une différence presque imperceptible.

Bois d'Uzores, en la paroisse de Chalain et de Saint-Paul-d'Uzores, non compris dans l'échange des sieurs Thoynet et de Magneux, haut taillis chêne, de 195 arpens, ou 99 hectares 68 ares 5 centiares.

Bois de Pelouzat et Charpeney, en la paroisse de Sainte-Colombe, haut taillis chêne, de 94 arpens, ou 48 hect. 20 ares 76 cent.

Bois du Sapey et du Coin, paroisse de Renaison, annexe de Noë, montagne de la Magdelaine, en futaie hêtre, de 195 arpens, ou 99 hect. 68 ares 5 cent.

Bois de Mepar et Comberinaux, paroisse de Renaison, annexe de Noë, montagne de la Magdelaine, taillis hêtre, de 289 arpens, ou 147 hect. 59 ares 83 cent.

Terrein vague, de 200 arpens, ou 102 hect. 14 ares 42 cent.

Forêts de l'Ousle, paroisses de Saint-Bonnet-le-Couroux et Châtelneuf, jeune futaie hêtre et sapin, de 218 arpens, ou 111 hect. 33 ares 72 cent.

Bois du Chard, paroisses de Saint-Bonnet-le-Couroux et Châtelneuf, futaie sapin, de 50 arpens, ou 25 hect. 53 ares 60 cent.

Bois de la Châtellenie de Saint - Heand, tenu en engagement (1) par le S.^r Ravel, négociant à S.t-Etienne,

(1) On doit concevoir que je ne parle que de ce qui existait avant 1789.

haut taillis chêne, de 204 arpens, ou 104 hect. 18 ares 71 cent.

Bois de la Châtellenie de la Fouillouze, tenu en engagement par le S.^r Labarre, négociant à St.-Just-sur-Loire, taillis chêne, de 36 arpens, ou 18 hect. 38 ares 60 cent.

Bois de la Châtellenie de la Tour, tenu en engagement par le S.^r Pupil, taillis chêne, de 7 arpens, ou 3 hect. 57 ares 50 cent.

Bois de la Châtellenie de St. - Haon, échange avec M. d'Harcourt, taillis chêne, de 60 arpens, ou 30 hect. 64 ares 32 cent.

La forêt de Sury-le-Bois, tenu en *abénévis* par le S.^r Plasson, taillis chêne, de 165 arpens, ou 84 hect. 16 ares 90 cent.

Terre ci - devant bois, de 60 arpens, ou 30 hect. 64 ares 32 cent.

Bois de la Châtellenie de St.-Romain-Laval, échangée par Mad. de *Pierrefite*, haut taillis chêne, de 225 arpens, ou 114 hect. 91 ares 22 cent.

Bois de la Châtellenie de Donzy, échangé par les héritiers de M. *Gaudin*, haut taillis chêne, de 79 arp., ou 40 hect. 34 ares 69 cent.

Bois de Montviol ou Paradis, échangé par M. Bolioud de St.-Julien, taillis hêtre, de 323 arpens, ou 164 hect. 96 ares 28 cent.

Bois de la Châtellenie de Cervières, échangé par M. d'Harcourt, futaie de sapins et hêtres, de 2829 arp., ou 1240 hect. 54 ares 12 cent.